

Appel à papiers

12ème Colloque international en histoire urbaine

3-6 Septembre 2014 – Lisbonne

<http://www.eauh2014.fcsh.unl.pt/index.php?conference=conference&schedConf=eauh2014>

Date butoir : 15 Octobre 2013

Mots clefs : urbanisation informelle ; droit, Administration urbaine

Période : 19e -20e siècles

Session organisée par :

Charlotte Vorms (France) - *Université de Paris 1 Panthéon-Sorbone*

Rafael Soares Gonçalves (Brasil) - *Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro*

Francesco Bartolini (Italy) - *University of Macerata*

M. 34. L'administration des quartiers d' « urbanisation informelle » dans le monde à l'époque contemporaine.

S'il est désormais admis qu'il n'y a pas d'urbanisation « spontanée », celle-ci étant toujours soumise *a minima* à des micro-régulations entre acteurs, la catégorie de « ville informelle » reste en revanche largement utilisée pour décrire les espaces construits – souvent auto-construits – au moins partiellement en marge de la légalité. Pourtant la représentation de ces quartiers comme des excroissances manifestant une impuissance des pouvoirs publics est largement battue en brèche par les enquêtes empiriques qui s'attachent à ces objets.

Celles-ci montrent en effet que ces espaces n'échappent pas au contrôle public. Ces quartiers ont une structure qui reflète les logiques de leur processus de production ; au titre de celles-ci il y a les règles (non écrites) de leur administration de fait par les pouvoirs publics. Le fonctionnement de cette ville informelle ne peut être comprise indépendamment de la ville officielle. Ces deux types d'espaces sont en effet intimement interdépendants et articulés tant du point de vue économique, social et urbain, que du point de vue politique. Ainsi les quartiers d'urbanisation informelle ne peuvent-ils être considérés comme des excroissances non voulues et non prévues, ni comme des éléments d'échec de la planification, dont ils sont souvent le produit. L'illégalité partielle ou l'a-légalité n'est pas une caractéristique secondaire des *favelas*, *bidonvilles*, *chabolas*, *villas miserias*..., elle en est au contraire une qualité fondamentale, sur laquelle repose leur fonctionnement. En effet, l'irrégularité de ces quartiers est un espace dans lequel se niche un enchevêtrement d'intérêts particuliers et collectifs. Ceux-ci contribuent à la pérennisation de cette situation irrégulière. L'informalité est ainsi bien souvent un système de gouvernement.

Dans cette session, nous souhaitons nous attacher plus précisément à la manière dont les pouvoirs publics administrent les quartiers identifiés officiellement comme informels. Nous souhaiterions tout particulièrement voir abordées les questions suivantes. De quelle manière les divers acteurs publics formulent-ils la question de la ville informelle ? Quels outils utilisent-ils pour la décrire, la mesurer et la documenter ? Quelles compétences professionnelles sont sollicitées pour produire ces connaissances ? Quels cadres institutionnels et juridiques sont créés pour administrer ces quartiers ? Quel est le processus de leur élaboration ? Comment ces cadres sont-ils mis en œuvre ? Quels usages en font en retour les habitants, les propriétaires et les autres acteurs qui interviennent dans la

production de la ville informelle ? Comment se caractérisent les pratiques de gestion de ces espaces par les acteurs publics ? Qui sont et comment procèdent les autres acteurs (associatifs, religieux, militants) qui interviennent dans la relation entre administration et particuliers ? Quand et comment ces modes d'administration entrent-ils en crise ou suscitent-ils, le cas échéant, le développement de mouvements sociaux spécifiques ? Enfin comment s'articulent les pratiques de gestion de ces espaces avec les politiques de régularisation ? À quels projets politiques obéissent ces dernières et quels facteurs expliquent les moments de basculement où elles l'emportent sur le maintien des situations irrégulières ?